

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement

(code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires
articles L. 512-7 et R. 512-46-1 et suivants)

Par arrêté n° 36-2023-02-24-00001 du 24 février 2023, une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

SAS METAPHORE sur la commune de VALENCAY

Nature de l'installation : Extension d'une unité de méthanisation

Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées :

Au titre des installations classées

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2781-1-b	Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires	La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j	38,63 t/j	Enregistrement (1 KM)
2781-2	Méthanisation d'autres déchets non dangereux		14100 t/an	

Au titre de la loi sur l'eau

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2150	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	emprise projet 2,8 ha	Déclaration

Demandeur : SAS METAPHORE - Grammont - 36 600 VALENCAY

Emplacement de l'installation : Grammont - VALENCAY

Durée de la consultation : 4 semaines : du jeudi 23 mars 2023 – 09:00 au jeudi 20 avril 2023 – 17:00 inclus

Dossier de consultation : Pendant la durée de la consultation du public, le dossier de demande d'enregistrement est consultable :
- sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-Enregistrement-ICPE>

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans la mairie de VALENCAY :

- ◆ Du Lundi au Mardi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h00
- ◆ Le Mercredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 19h00
- ◆ Le Jeudi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h00
- ◆ Le Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 16h30

Observations du public : Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet, dans la mairie de VALENCAY ;

- par correspondance adressée à la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36019 CHÂTEAURoux Cedex.

Les contributions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de la consultation.

Celles reçues avant le jeudi 23 mars 2023 – 09:00 et après le jeudi 20 avril 2023 – 17:00 ne seront pas prises en compte.

Décision : La décision du préfet susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales à respecter ou un arrêté de refus.

Publicité : Cet avis de consultation du public est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, dans la mairie de VALENCAY, commune d'implantation ainsi que dans les mairies de FONTGUENAND, LYE, POULAINES, VAL-FOUZON, VEUIL et VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY, concernées par le rayon d'affichage de 1 km ou par l'épandage du digestat et ouvrage de stockage déporté de digestat. Il est également publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l'Indre et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-Enregistrement-ICPE>